

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :  
le 30/01/2024

Publication :  
le 09/02/2024

**Délibération n° D-2024-1**

**Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année  
2024**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Madame Valérie VOLLAND, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Mélina TACHE.

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année 2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2024 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature :

- en M°57 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux » ;

- autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés) pour le budget principal et le budget annexe « Parc de Noron » en M°57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par la délibération D-2023-424 du 14 décembre 2023 portant adoption du référentiel comptable M 57.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Signé

**Florence VILLES**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

# Budget primitif 2024

Budget principal et budgets annexes

*Conseil Municipal du 5 février 2024*



### Présentation des budgets primitifs



#### *Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget primitif*

- Les budgets primitifs ont pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations inscrites dans ces budgets. Les budgets primitifs 2024 présentés couvrent la période de l'année civile à venir, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.
- Les propositions présentées ci-après couvrent le budget principal ainsi que les budgets annexes Stationnement sur parkings aménagés ; Parc de Noron ; Crématorium ; Pompes funèbres et Chaufferie Bois des Brizeaux

Le Rapport de présentation du budget primitif :

- Concrétise les grandes orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023 ;
- Intègre certains éléments nouveaux connus récemment.



#### *Plan de la présentation*

1. Présentation du budget primitif 2024 pour le budget principal
2. La dette du budget principal et du budget annexe Stationnement
3. Présentation des budgets primitifs 2024 pour les budgets annexes

#### *Le budget 2024 en 2 mots*

**Ces budgets, volontaristes en matière de maintien de services publics de qualité et d'investissements, sont le fruit d'une stratégie financière stable et d'orientations budgétaires constantes.**

**Ainsi, l'accent est mis sur les efforts de gestion tout en limitant le recours à l'emprunt et sans augmentation des taux des impôts directs locaux.**

## INTRODUCTION

### *Des chocs exogènes pesant sur les finances publiques*

- ❖ **Un niveau d'inflation élevé (3,7 % en 2023)\* :**
  - Pesant sur tous les postes de dépenses des collectivités,
  - Augmentant certaines recettes liées à l'inflation.
- ❖ **Des tensions géopolitiques internationales fortes (guerre en Ukraine, tension au Moyen-Orient, etc.).**
- ❖ **Des taux d'intérêt restant élevés.**
- ❖ **Un enjeu fort de maîtrise des dépenses publiques dans un contexte de déficit et d'endettement significatifs.**
- ❖ **L'envolée du coût des énergies.**
- ❖ **L'impact du changement climatique perceptible, y compris pour les collectivités.**

### *La loi de finances pour 2024 et la loi de Programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2023-2027*

- ❖ **Des mesures de préservation de l'épargne brute des communes à préciser :**
  - Augmentation de l'enveloppe de la DGF de 320 M€ pour le bloc communal
  - Maintien du principe de l'augmentation des bases de taxe foncière liée à l'inflation
- ❖ **Des aides à l'investissement fléchées sur la transition écologique en hausse (+ 0,5 M€ pour le Fonds vert)**
- ❖ **De nouvelles obligations en matière de transition écologique dans la présentation des budgets des collectivités de plus de 3 500 habitants.**
- ❖ **La mise en place d'un cadre financier incitatif pour les collectivités locales avec des évolutions limitées des dépenses de fonctionnement.**

### *Une situation financière saine pour la Ville à fin 2023*

- ❖ L'objectif de **maintien d'un niveau soutenable d'autofinancement brut** malgré des contraintes exogènes qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement en 2023 (énergie, revalorisation salariale)
- ❖ Des recettes de fonctionnement portées par des augmentations réglementaires de fiscalité dans un contexte de diminution des dotations
- ❖ **Des dépenses d'équipement tendanciuellement en hausse depuis 2014 dans un contexte de diminution des subventions d'équipement**
- ❖ **Un niveau d'encours de dette maîtrisé.**

### *Consolidation de la stratégie financière vue lors du DOB 2024*

- ❖ **Pas d'augmentation** des taux d'impôts locaux
- ❖ **Une politique tarifaire raisonnée préservant les services publics aux usagers.**
- ❖ **La limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement** sans rogner sur la qualité du service public
- ❖ **La limitation du recours à l'emprunt**
- ❖ **L'optimisation des recettes d'équipement** dans un contexte de baisse tendancielle
- ❖ **Le maintien des dispositifs d'accompagnement des Niortais et des forces vives du territoire**
- ❖ **L'approfondissement des coopérations avec la CAN**<sup>3</sup>

*Budget principal*

# Budget principal – Grands équilibres

## A. Le schéma général global d'équilibre du budget 2024

	Dépenses	2024	Recettes	2024
Fonctionnement (87,8 M€)	Charges à caractère général	18,0 M€	Produits des services et domaine	6,1 M€
	Masse salariale	45,0 M€	Impôts et taxes	65,7 M€
	Subventions aux associations	4,9 M€	<i>dont</i>	
	CCAS	5,51 M€	Contributions directes	56,8 M€
	Subventions budgets annexes	1,81 M€	Attribution de compensation CAN	4,5 M€
	Dette : charges d'intérêts	1,5 M€	Droits de mutation	2,6 M€
	Autres charges	3,1 M€	Taxe sur l'électricité	1,3 M€
	Autofinancement brut	8,0 M€	Dotations et participations	13,9 M€
Investissement (37,3 M€)	Dette : remboursement capital	6,4 M€	<i>dont DGF</i>	9,9 M€
	Dépenses d'équipement	27,9 M€	Produits gestion courante	0,8 M€
	Dépenses autres	1,8 M€	Autres recettes	0,1 M€
	Productions immobilisées	1,2 M€	Productions immobilisées	1,2 M€
			Autofinancement brut	8,0 M€
			Dotations et autres	2,9 M€
			Subvention d'équipements	2,7 M€
		Produits des cessions	0,9 M€	
		Amendes de police	0,6 M€	
		Emprunts nouveaux théoriques	22,3 M€	

# Budget principal – Grands équilibres

## B. Les grands équilibres

En k€

		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 039,3	86 581,0	-458,3	-0,5%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	80 716,3	79 774,0	-942,3	-1,2%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	-8,0	-18,0	-10,0	125,0%
<b>C = A - B + ab</b>	<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b> Hors cessions et provisions	<b>6 331,0</b>	<b>6 825,0</b>	<b>494,0</b>	<b>7,8%</b>
D	Production immobilisée (ex Travaux en régie)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>7 531,0</b>	<b>8 025,0</b>	<b>494,0</b>	<b>6,6%</b>
F	Amortissement d'emprunt	6 410,0	6 416,0	6,0	0,1%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>1 121,0</b>	<b>1 609,0</b>	<b>488,0</b>	<b>43,5%</b>
H	Cessions d'immobilisations	800,0	875,0	75,0	9,4%
I	Solde dotations/ reprises provisions	-8,0	-18,0	-10,0	
<b>J = G + H + I</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>1 913,0</b>	<b>2 466,0</b>	<b>553,0</b>	<b>28,9%</b>
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	26 626,0	29 707,0	3 081,0	11,6%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	6 583,0	6 101,0	-482,0	-7,3%
<b>M = L - K</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-20 043,0</b>	<b>-23 606,0</b>	<b>-3 563,0</b>	<b>17,8%</b>
D	Production immobilisée (ex Travaux en régie)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
J	Financement disponible pour l'investissement	1 913,0	2 466,0	553,0	28,9%
<b>N = - M - I + D</b>	<b>Volume d'emprunt théorique</b>	<b>19 330,0</b>	<b>22 340,0</b>	<b>3 010,0</b>	<b>15,6%</b>

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – présentation générale

➤ Des recettes de fonctionnement estimées à 86 581 k€, en diminution par rapport à 2023 (- 458,3 k€ / - 0,5 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</b>	<b>87 039,3</b>	<b>86 581,0</b>	<b>-458,3</b>	<b>-0,5%</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 589,0	6 098,0	509,0	9,1%
Impôts et taxes	66 373,0	65 666,0	-707,0	-1,1%
Dotations subventions et participations	14 099,1	13 917,0	-182,1	-1,3%
Autres produits	978,2	900,0	-78,2	-8,0%

❖ **Une baisse liée essentiellement à :**

- La poursuite de la mutualisation des services qui impacte le montant de l'attribution de compensation versée à la Ville de Niort par la CAN
- Le changement des mécanismes de versement des participations de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale.

❖ **Une baisse compensée notamment par :**

- Une hausse des produits des services et du domaine
- L'augmentation des produits des contributions directes locales en matière de fiscalité (+ 3,9 %) compte tenu de l'application des indices nationaux reposant sur l'inflation (IPCH).

# Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Produits des services et du domaine

➤ Des produits des services et du domaine estimés à 6 098 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 509 k€ / + 9,1 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>5 589,0</b>	<b>6 098,0</b>	<b>509,0</b>	<b>9,1%</b>
<b>Produits du domaine</b>	<b>1 590,5</b>	<b>1 762,2</b>	<b>171,7</b>	<b>10,8%</b>
Droits et redevances de stationnement	792,5	977,4	184,9	23,3%
Forfait post Stationnement (FPS)	320,0	400,0	80,0	25,0%
Redevances d'occupation du domaine public communal	276,8	143,5	-133,3	-48,2%
Concessions dans les cimetières	105,0	105,0	0,0	0,0%
Autres produits	96,2	136,3	40,1	41,7%
<b>Produits des services et locations</b>	<b>2 598,7</b>	<b>2 847,9</b>	<b>249,2</b>	<b>9,6%</b>
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 304,0	2 530,0	226,0	9,8%
Redevances et droits des services sportifs	38,1	38,1	0,0	0,0%
Autres prestations de services	211,5	230,2	18,7	8,8%
Locations diverses	45,1	49,6	4,5	10,0%
<b>Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)</b>	<b>1 389,8</b>	<b>1 475,9</b>	<b>86,1</b>	<b>6,2%</b>
<b>Autres produits</b>	<b>10,0</b>	<b>12,0</b>	<b>2,0</b>	<b>20,0%</b>

➤ Des produits des services et du domaine estimés à 6 098 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 509 k€ / + 9,1 %)

*L'augmentation des produits liés à l'utilisation du domaine public (+ 171,7 k€ / + 10,8 %)*

❖ **Augmentation des recettes issues du stationnement sur voirie :**

- Hausse projetée des redevances de stationnement en lien avec une légère hausse de l'activité.
- Projection du produit du forfait post stationnement réajustée à hauteur de 400 k€.

❖ **Légère baisse des autres redevances d'occupation du domaine public communal**

*Une hausse des produits des services et de location (+ 249,2 k€ / + 9,6 %)*

❖ **Hausse des produits issus des redevances des centres de loisirs et des activités périscolaires (+ 226 k€) :**

- Un montant de produits en hausse du fait des ajustements de tarifs visant à équilibrer le service et de la fréquentation constante des enfants pour la restauration scolaire et le périscolaire.

❖ **Les autres produits de locations et de services sont programmés à des niveaux proches de ceux du BP 2023 (+ 23,2 k€)**

*L'augmentation des remboursements de frais pris en charge par la Ville (+ 86,1 k€ / + 6,2 %)*

❖ **Au titre des prestations effectuées par la Ville dans le cadre de conventions avec :**

- **la CAN** [conventions relatives à l'entretien des zones d'activité économique (ZAE), des espaces verts du complexe sportif de la Venise verte, etc.].
- **D'autres redevables** (charges locatives pour des locaux appartenant à la Ville).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Impôts et taxes

- *Des impôts et taxes estimés à 65 666 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 707 k€ / - 1,1 %) du fait de l'ajustement de l'attribution de compensation.*

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>66 373,0</b>	<b>65 666,0</b>	<b>-707,0</b>	<b>-1,1%</b>
Contributions directes (TF et TH)	54 023,0	56 783,0	2 760,0	5,1%
Attribution de compensation CAN	7 541,0	4 500,0	-3 041,0	-40,3%
Droits de mutation	3 000,0	2 600,0	-400,0	-13,3%
Taxe sur l'électricité	1 250,0	1 250,0	0,0	0,0%
Autres	559,0	533,0	-26,0	-4,7%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Impôts et taxes (2)

- *Des impôts et taxes estimés à 65 666 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 707 k€ / - 1,1 %) du fait de l'ajustement de l'attribution de compensation*

### *Des contributions directes de taxe foncière et taxe d'habitation en hausse (+ 2 760 k€ / + 5,7 %)*

- ❖ **Un engagement constant depuis 2014 : pas d'augmentation des taux locaux**
- ❖ **Augmentation des bases initiées par la loi de finances :**
  - Application aux bases des locaux d'habitation et industriels d'un indice (IPCH) lié à l'inflation évalué à + 3,9 %
- ❖ **Augmentation en 2023 des bases physiques en lien avec les nouvelles constructions ou des travaux achevés par des propriétaires**

### *Des contributions indirectes en diminution (- 400 k€ / - 9,4 %)*

- ❖ **Une baisse des droits de mutation à titre onéreux (- 400 k€) en lien avec la stagnation du marché de l'immobilier;**
- ❖ **Le maintien du montant prévisionnel de la part communale de la taxe sur l'électricité**

### *La diminution de l'attribution de compensation (- 3 041 k€ / - 40,3%)*

- ❖ **La poursuite de la mutualisation des services en 2024** aura un impact sur la réfaction de l'attribution de compensation versée par la CAN. Cela inclut la mutualisation de la direction des ressources humaines (2,3 M€) et une montée en charge des organisations déjà existantes.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Dotations, subventions et participations

➤ Des dotations, subventions et participations estimées à 13 917 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 182,1 k€ / - 1,3 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>14 099,1</b>	<b>13 917,0</b>	<b>-182,1</b>	<b>-1,3%</b>
DGF Dotation forfaitaire	7 720,0	7 650,0	-70,0	-0,9%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 370,0	1 430,0	60,0	4,4%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	750,0	815,0	65,0	8,7%
Compensations Etat - taxes foncières	1 482,0	1 562,0	80,0	5,4%
Autres dotations et participations	2 777,1	2 460,0	-317,1	-11,4%

➤ Des dotations, subventions et participations estimées à 13 917 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 182,1 k€ / - 1,3 %)

## La dotation globale de fonctionnement en légère hausse (+ 55 k€ / + 0,6 %)

- ❖ **La dotation forfaitaire en hausse :**
  - En raison de l'augmentation prévisionnelle de la population
  - En raison du maintien global du montant alloué aux dotations forfaitaires par l'Etat
- ❖ **Les dotations de péréquation en hausse :**
  - La dotation de solidarité urbaine en hausse en raison d'un abondement des montants alloués à cette dotation en loi de finances
  - La dotation nationale de péréquation en hausse en raison de critères propres à la Ville

## Les compensations de taxe foncière en légère hausse (+ 80 k€ / + 5,4 %)

- ❖ **Les compensations des allègements de fiscalité prévus par l'Etat évoluent au niveau de l'inflation prévisionnelle**
- ❖ **Un niveau de compensation (coefficient de minoration) globalement maintenu d'un exercice sur l'autre.**

## Les autres dotations et participations en baisse (- 317,2 k€ / - 11,4 %)

- ❖ **CAF – Convention territoriale globale : Baisse des subventions (- 414 k€).**
  - Cette diminution s'explique par l'évolution des mécanismes de financement liés au contrat enfance jeunesse qui a été remplacé par un « Bonus territoire » (volet financier de la convention territoriale globale signée avec la CAF). Parallèlement, il est constaté une baisse des dépenses reversées (voir infra)
- ❖ **Un niveau de FCTVA fonctionnement prévisionnel en légère baisse (- 18 k€) au regard des dépenses constatées en 2023**
- ❖ **D'autres participations sont en hausse** telles que les participations des communes à la scolarisation (+ 10 k€), les autres participations de la CAF (+ 16 k€) et la dotation pour les titres sécurisés (+ 22,5 k€)

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Autres produits

➤ Les autres produits estimés à 900 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 78,2 k€ / - 8 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Autres produits</b>	<b>978,2</b>	<b>900,0</b>	<b>-78,2</b>	<b>-8,0%</b>
Atténuations de charges (Remboursement des dépenses de personnels, etc.)	60,0	60,0	0,0	0,0%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles, etc.)	846,6	835,0	-11,6	-1,4%
Produits financiers	3,3	3,0	-0,3	-9,1%
Produits exceptionnels	66,3	0,0	-66,3	-100,0%
Reprise sur provisions	2,0	2,0	0,0	0,0%

### ❖ Atténuations de charges à l'identique :

- Le remboursement des dépenses liées aux personnels contractuels (indemnités journalières) et celui des congés paternité sont programmés au même niveau que le BP 2023

### ❖ Les autres produits de gestion en légère baisse. Cela concerne notamment :

- Les revenus des immeubles sont en légère baisse (- 50 k€) en raison des surfaces louées inférieures à celles de 2023
- Les redevances perçues auprès des fermiers et concessionnaires sont en légère hausse (+ 6 k€)

### ❖ Les produits exceptionnels en baisse :

- L'impact du changement de référentiel d'instruction budgétaire (M57) comptabilise les remboursements d'assurance en autres produits de gestion et non plus en produits exceptionnels

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – présentation générale

➤ Des dépenses de fonctionnement estimées à 79 774 k€, en diminution par rapport à 2023 (- 942,3 k€ / - 1,2 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</b>	<b>80 716,3</b>	<b>79 774,0</b>	<b>-942,3</b>	<b>-1,2%</b>
Dépenses de personnel	46 000,0	45 010,0	-990,0	-2,2%
Charges à caractère général	17 319,6	18 017,0	697,4	4,0%
Autres charges de gestion courante et charges spécifiques	15 605,4	14 882,0	-723,4	-4,6%
Charges financières	1 521,0	1 481,0	-40,0	-2,6%
Atténuation de produits et autres dépenses	270,3	384,0	113,7	42,1%

❖ **Une baisse significative liée essentiellement à :**

- La poursuite de la mutualisation des services qui impacte le montant de la masse salariale (à mettre en perspective avec le mécanisme de remboursement des mutualisations via une réfaction de l'attribution de compensation versée par la CAN à la Ville de Niort)
- Le changement des mécanismes de versement des participations de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale.

❖ **Une baisse qui permet de compenser certaines hausses de dépenses concernant :**

- Le chapitre des charges à caractère général.
- Le renforcement du soutien en faveur des actions du CCAS et du monde associatif

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Dépenses de personnel

➤ Des dépenses de personnel estimées à 45 010 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 990 k€ / - 2,2 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>46 000,0</b>	<b>45 010,0</b>	<b>-990,0</b>	<b>-2,2%</b>
Rémunération	34 254,4	32 872,1	-1 382,3	-4,0%
<i>Personnels titulaires</i>	29 327,5	27 893,7	-1 433,8	-4,9%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 760,0	1 882,3	122,3	6,9%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	100,0	113,2	13,2	13,2%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	3 066,9	2 982,9	-84,0	-2,7%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 027,1	11 030,9	3,8	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	595,0	658,4	63,4	10,6%
Autres charges sociales	123,5	448,7	325,2	263,3%

➤ Des dépenses de personnel estimées à 45 010 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 990 k€ / - 2,2 %)

*La baisse de la masse salariale liée à la poursuite de démarche de mutualisation des services (- 1 298,3 k€ / - 4,2 %)*

- ❖ La mutualisation de la Direction des ressources humaines entraîne une diminution des effectifs (- 40 ETP)
- ❖ Des augmentations de la rémunération sont également prévues :
  - Revalorisation générale des grilles de 5 points d'indice pour tous les agents
  - Impact en année pleine sur 2024 de :
    - la hausse du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023
    - la hausse de + 9 points pour les premiers échelons des grades de B et C en juillet 2023
  - Evolutions liées au déroulement de carrière (avancement d'échelon, glissement vieillesse technicité)

*La recherche de maîtrise des moyens non permanents (renforts, remplacements temporaires, etc.) (- 84 k€ / - 2,7 %)*

- ❖ Une rationalisation et une allocation raisonnée des moyens temporaires (personnels extérieurs) dans les services.

*Un pilotage fin de la masse salariale est nécessaire avec des efforts de gestion dans les services*

- ❖ Gestion attentive des remplacements, GPEC, optimisation des organisations, etc.

*L'augmentation des autres charges (+ 325,2 k€ / + 263,3 %)*

- ❖ La comptabilisation de la participation de la Ville (300 k€) au Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (CASC) se réalise désormais sur le chapitre 012 des dépenses de personnel et non plus sur le chapitre 65 « autres charges de gestion »

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général

➤ Des charges à caractère général estimées à 18 017 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 697,4 k€ / + 4,0 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Charges à caractère général</b>	<b>17 319,6</b>	<b>18 017,0</b>	<b>697,4</b>	<b>4,0%</b>
Energie hors électricité (chauffage, combustibles, carburant)	617,1	666,3	49,2	8,0%
Electricité	4 205,0	3 935,0	-270,0	-6,4%
Eau et assainissement	473,0	658,2	185,2	39,2%
Contrats de prestations de services	2 464,3	2 716,4	252,2	10,2%
Primes d'assurances	242,0	456,4	214,5	88,6%
Bâtiments	340,9	476,5	135,7	39,8%
Alimentation	1 605,3	1 700,2	94,9	5,9%
Autres matières et fournitures	742,8	630,2	-112,6	-15,2%
Entretien et réparation terrains	1 145,1	1 184,2	39,2	3,4%
Maintenance	782,6	776,4	-6,2	-0,8%
Fournitures de petit équipement	540,9	547,6	6,8	1,2%
Impôts et taxes assimilées	379,7	410,5	30,8	8,1%
Autres services extérieurs	385,5	321,8	-63,8	-16,5%
Fournitures d'entretien, administratives et autres	261,7	369,6	107,8	41,2%
Frais de nettoyage des locaux	234,8	223,6	-11,3	-4,8%
Locations et charges locatives ou de copropriété	469,7	465,0	-4,7	-1,0%
Entretien et réparation voirie	364,0	388,0	24,0	6,6%
Fournitures de voirie	324,5	350,2	25,7	7,9%
Transports collectifs	186,3	176,5	-9,8	-5,3%
Versements à des organisations de formation	244,6	253,3	8,7	3,6%
Fournitures scolaires	159,6	161,4	1,8	1,1%
Autres	1 150,4	1 149,8	-0,6	-0,1%

# Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général

➤ Des charges à caractère général estimées à 18 017 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 697,4 k€ / + 4,0 %)

## Des coûts de l'énergie et de l'eau globalement maîtrisés (- 35,7 k€ / - 0,7 %)

- ❖ Les marchés signés (électricité en 2021 / gaz en 2022) permettent à la Ville de bénéficier de prix fermes entre 2023 et 2024.

Après la flambée des prix subie en 2022, la collectivité peut maîtriser ses dépenses énergétiques qui restent malgré tout élevées

- ❖ Une stratégie de sobriété énergétique est menée pour agir sur tous les leviers.
- ❖ Des dépenses en matière d'eau et d'assainissement tenant compte des tarifs en vigueur, des besoins et des conditions climatiques.

*Une augmentation marquée des prix sur certains marchés (transports et fournitures scolaires, papier, produits d'entretien, fournitures de petit équipement)*

## L'augmentation des dépenses d'alimentation (+ 94,9 k€ / + 5,9 %)

- ❖ Le renouvellement de la totalité des marchés alimentaires au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 a permis de limiter la hausse les coûts des produits alimentaires.
- ❖ La mise en œuvre de la loi EGALIM impacte de manière importante la restauration collective avec des coûts supplémentaires.
- ❖ Dans le cadre de Niort Durable 2030, la Ville fait le choix d'augmenter le volume de produits bio servis dans les écoles jusqu'à 22 %. Cela lui permettra de bénéficier du Label « Territoire Bio Engagé ».

## Une hausse des taxes acquittées par la Ville (+ 30,8 k€ / + 8,1 %)

- ❖ Une *augmentation* liée à la hausse des surfaces et des bases locatives de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée.

## La hausse des dépenses d'assurance (+ 214,5 k€ / + 88,6 %)

- ❖ Au début du second semestre 2023, la Ville a renouvelé la totalité de ses marchés d'assurance avec un coût supplémentaire significatif.

## Des dépenses de prestations de services (+ 252,2 k€ / + 10,2 %)

- ❖ Une hausse des prestations de services liée notamment à :
  - l'impact des Jeux Olympiques avec :
    - le passage de la flamme à Niort (36 k€)
    - des prestations complémentaires d'agents de sécurité sur les animations estivales à Niort (+ 60 k€)
  - à des études spécifiques sur l'optimisation des modes de gestion du service public (100 k€)

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Autres charges de gestion courante et charges spécifiques

- *Des autres charges de gestion courante et des charges spécifiques estimées à 14 882 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 893,4 k€ / - 5,7 %)*

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Autres charges de gestion courante et charges spécifiques</b>	<b>15 605,4</b>	<b>14 882,0</b>	<b>-1 072,7</b>	<b>-6,9%</b>
Subventions aux personnes de droit privé	4 747,0	4 867,2	120,2	2,5%
Subvention CASC (M 57 - imputation comptable - bascule chap 012)	299,5	0,0	-299,5	-100,0%
Subvention au CCAS	5 680,0	5 510,0	-170,0	-3,0%
<i>dont subvention de fonctionnement</i>	<i>5 050,0</i>	<i>5 450,0</i>	<i>400,0</i>	<i>7,9%</i>
<i>dont CEJ / Convention Territoriale Globale</i>	<i>630,0</i>	<i>60,0</i>	<i>-570,0</i>	<i>-90,5%</i>
Contribution aux écoles privées	932,0	935,0	3,0	0,3%
Subvention au budget annexe Parc de Noron	1 082,0	960,0	-122,0	-11,3%
Subvention au budget annexe Stationnement	970,0	850,0	-120,0	-12,4%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	813,0	777,5	-35,5	-4,4%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	664,3	668,3	4,0	0,6%
Autres	417,6	314,0	-103,6	-24,8%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Autres charges de gestion courante et charges spécifiques

- *Des autres charges de gestion courante et des charges spécifiques estimées à 14 882 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 893,4 k€ / - 5,7 %)*

### *Un soutien affirmé aux associations (+ 120,2 k€ / + 2,5 %)*

- ❖ **Des efforts ont été faits pour les Centres socioculturels avec l'ajout d'une enveloppe de 100 k€**

### *Un soutien renforcé au CCAS (+ 400 k€ / + 7,9 %)*

- ❖ **Renouvellement marqué du soutien de la Ville à l'ensemble des actions menées par le CCAS.**

Pour mémoire, 200 k€ supplémentaires ont été votés à la DM de novembre 2023 soit une augmentation cumulée sur 2 exercices de 600 k€.

Pour mémoire, la convention territoriale globale vient modifier les relations financières entre la CAF et les communes. Les versements CAF sont majoritairement effectués directement auprès du CCAS (voir supra)

### *La diminution de la subvention au budget annexe stationnement (- 120 k€ / - 12,4 %)*

- ❖ **Des efforts de gestion sur les activités des parkings aménagés permettent de réduire la subvention exceptionnelle vers le budget annexe Stationnement**

### *La diminution des différentes parts de compensation à la So Space pour la gestion de l'Acclameur (- 35,5 k€ / - 4,4 %)*

- ❖ **Les conditions de gestion de la DSP permettent une diminution des flux financiers avec le délégataire**

### *La diminution de la subvention au budget annexe Parc de Noron (- 122 k€ / - 11,3 %)*

- ❖ **Les recettes générées par les activités sur le Parc de Noron cumulées à des efforts de gestion permettent de réduire la subvention d'équilibre du budget principal de ce budget annexe**

### *Diverses autres charges en diminution (- 103,6 k€ / - 24,8 %)*

- ❖ **Cette forte diminution s'explique notamment par la non-reconduction d'une opération qui a eu lieu en 2023 (amodiation pour le parking St Vaize pour un montant de 77 k€)**

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges financières

➤ Des charges financières estimées à 1 481 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 40 k€ / - 2,6 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Charges financières</b>	<b>1 521,0</b>	<b>1 481,0</b>	<b>-40,0</b>	<b>-2,6%</b>
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + intérêt CAN)	1 486,0	1 426,0	-60,0	-4,0%
Autres charges financières	35,0	55,0	20,0	57,1%

*Une diminution sur les charges d'intérêts qui s'explique notamment par*

*Des taux d'intérêts qui restent relativement stables par rapport à 2023*

- ❖ Le taux du livret A restera à 3 % durant l'année 2024. Il ne sera revu qu'en février 2025
- ❖ Parallèlement, les autres variables (Euribor, LEP, €str) qui avaient subi des hausses importantes en 2023 pourraient légèrement baisser en 2024 sauf si la conjoncture géopolitique et économique internationale venait impacter les marchés financiers

*Mais aussi la stratégie de désendettement de la collectivité fin 2023*

- ❖ Fin 2023, la Ville a remboursé par anticipation deux emprunts. Cela a donc un impact sur les charges d'intérêts et les intérêts courus non échus (- 36 k€)

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Atténuation de produits

➤ Des atténuations de produits estimées à 364 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 103,7 k€ / + 39,8 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>Atténuation de produits</b>	<b>260,3</b>	<b>364,0</b>	<b>103,7</b>	<b>39,8%</b>
Dégrèvements de fiscalité directe	108,0	113,0	5,0	4,6%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	150,0	250,0	100,0	66,7%
Autres	2,3	1,0	-1,3	-56,5%

### Des dégrèvements de fiscalité directe quasi constants :

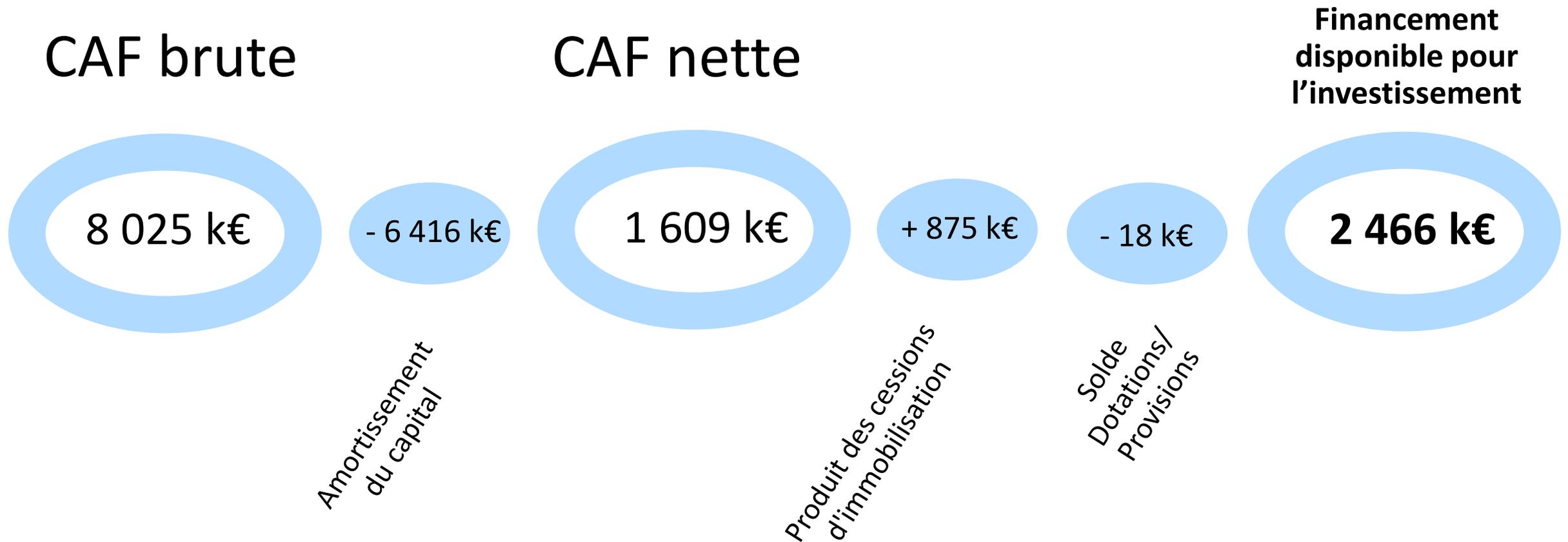
- ❖ Les dégrèvements correspondent à des remboursements d'impôts déjà payés par les contribuables dans le cadre de contestations. Ils sont à la charge de la Ville s'agissant de fiscalité facultative. **La majorité de ces dégrèvements sont de droit soit 97 % de la dépense notamment pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et la taxe sur les friches commerciales.** Seuls les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs sont décidés par la commune à hauteur de 50 % et viennent en diminution de l'impôt à payer (3 % de la dépense).

### La hausse de la contribution au FPIC :

- ❖ **La Ville est contributrice nette au FPIC depuis 2023 (plus de recettes perçues)**
- ❖ **Le montant de la contribution est déterminé au regard d'indicateurs réglementaires (potentiel financier agrégé, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscal, etc.).**

Budget principal – Section de fonctionnement –  
De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement

- *Un niveau d'autofinancement suffisant pour maintenir un niveau d'investissement ambitieux*



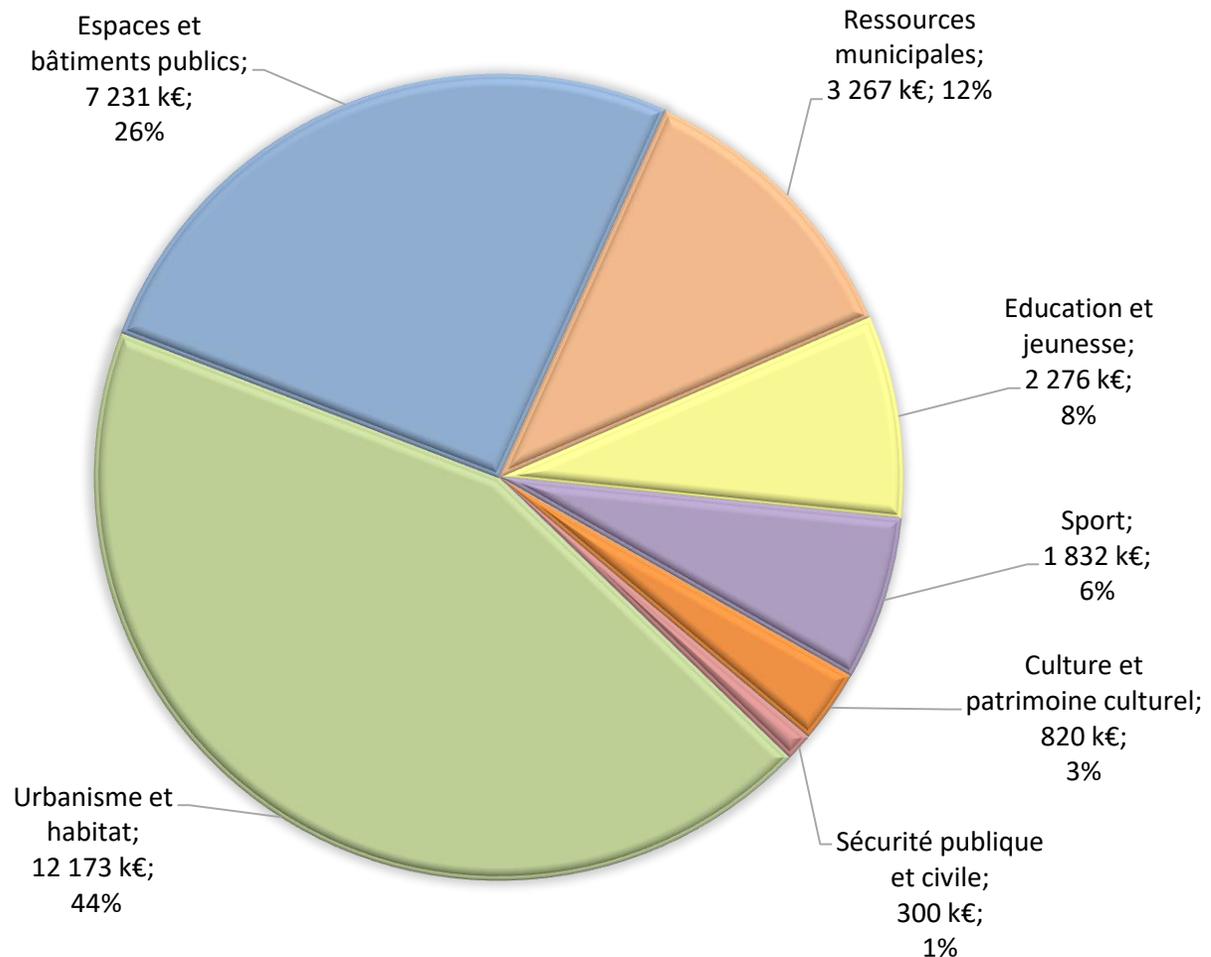
## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses

➤ Des dépenses d'investissement estimées à 29 707 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 3 081 k€ / + 11,6 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>26 626,0</b>	<b>29 707,0</b>	<b>3 081,0</b>	<b>11,6%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 300,0</b>	<b>27 900,0</b>	<b>1 600,0</b>	<b>6,1%</b>
Urbanisme et habitat	13 565,2	12 173	-1 391,7	-10,3%
Espaces et bâtiments publics	6 132,5	7 231	1 098,2	17,9%
Ressources municipales	2 804,8	3 267	462,6	16,5%
Education et jeunesse	1 614,0	2 276	662,3	41,0%
Sport	952,0	1 832	880,0	92,4%
Culture et patrimoine culturel	1 001,5	820	-181,4	-18,1%
Sécurité publique et civile	230,0	300	70,0	30,4%
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>326,0</b>	<b>1 807,0</b>	<b>1 481,0</b>	<b>454,3%</b>
Dotations et autres	220,0	200	-20,0	-9,1%
Titres de participation	53,0	557	504,0	950,9%
Autres immobilisations financières	53,0	1 050	997,0	1881,1%

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

➤ *Un niveau prévisionnel de dépenses nouvelles d'équipement à hauteur de 27,9 M€, porté par les grandes opérations de transformation urbaine*



- Impulsés par une politique volontariste en matière de développement durable, les investissements seront menés dans un souci d'efficacité énergétique (bâtiments, éclairage public) et de transition écologique (verdissement de la flotte de véhicules et matériels)
- La poursuite des travaux d'envergure à Port Boinot, sur le boulevard Main, sur le secteur hôtel de ville, sur le secteur gare, sur le secteur Pontreau Colline Saint-André, sur de nombreux bâtiments publics dont les groupes scolaires
- Une enveloppe significative sera consacrée à l'action foncière (permettant à la ville d'acquérir ou préempter des immeubles et des terrains)
- Dans le même temps des crédits d'étude sont mobilisés pour les projets futurs (la chapelle St Hilaire, Pilori, terrain synthétique, l'Eglise Notre Dame, etc.)

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

	BP 2023	BP 2024	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 300,0</b>	<b>27 900,0</b>	Accentuation des opérations d'acquisition foncières et préemption au regard des projets (ORI 3 et 4, Réserve Naturelle Régionale, etc.)
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>13 565,2</b>	<b>12 173,5</b>	Poursuite des travaux d'aménagement sur le secteur Hôtel de ville (parvis et rues adjacentes et végétalisation)
ACTION FONCIERE	845,0	1 400,5	Finalisation des travaux sur la Maison Patronale et la Fabrique à Port Boinot (2,4 M€) et démarrage des travaux Boulevard Main, après les fouilles effectuées en 2023 (1,2 M€)
<b>DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS</b>	<b>12 452,2</b>	<b>10 611,5</b>	Cofinancement du projet Gare Niort Atlantique dont la MOA est assurée par Niort agglo (finition du réaménagement de l'arrière du secteur Gare, poursuite des abords du bâtiment) Financement de l'étude sur les ouvrages d'art réalisé par la SNCF (250 k€)
Portage foncier (hors Denfert Rochereau)	442,8	440,3	
Action Cœur de Ville	189,0	409,5	
AP/CP Secteur Hôtel de ville	2 289,8	1 650,0	
Les Halles	20,0	0,0	
OPAH-RU requalification du centre ville	2,0	0,0	
OPAH-RU Communautaire	50,0	61,0	
Parc Naturel Urbain	4 825,2	3 959,3	
Brèche	30,0	0,0	
Pôle Gare Niort-Atlantique	1 340,0	1 820,0	
Schéma directeur	50,0	80,0	
Renouvellement Urbain, Pontreau Colline Saint André	3 213,4	2 191,4	
<b>HABITAT</b>	<b>268,0</b>	<b>161,5</b>	Poursuite des travaux sur le secteur Denfert Rochereau notamment sur les bâtiments et espaces publics. Poursuite des études sur les autres rues du quartier
<b>SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE</b>	<b>230,0</b>	<b>300,0</b>	
Vidéo protection	200,0	250,0	
Schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (SCDECI)	30,0	50,0	

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

	BP 2023	BP 2024	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 300,0</b>	<b>27 900,0</b>	Poursuite des travaux sur l'ADAP sur différents sites (groupes scolaires, stades, salle de sports, etc.)
<b>ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>6 132,5</b>	<b>7 230,8</b>	Poursuite des réfections de voirie et des ouvrages d'art et hydrauliques sur le territoire communal
ACCESSIBILITE ET HANDICAP	495,2	820,0	
INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	3 463,0	4 137,5	Poursuite de la rénovation et du renforcement des éclairages publics en lien avec le schéma directeur d'aménagement lumineux
Voirie	1 770,0	2 100,0	
Mobilité et éclairage public	478,0	751,0	
Espaces verts naturels	265,0	325,0	
Opérations d'aménagement	750,0	761,5	Poursuite des plantations d'arbres dans le cadre du plan Niort Canopée (80 k€) et travaux de végétalisation sur les aires de jeu et réfection des stades
Crédits de quartiers	200,0	200,0	
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUEL</b>	<b>1 420,2</b>	<b>1 151,0</b>	Travaux notamment dans le cadre du schéma directeur cyclable (516 k€)
Eglises	215,0	660,0	
Cimetières	145,0	351,0	
Presbytères	50,0	30,0	
Hôtel de Ville - AP/CP	1 010,2	110,0	Travaux essentiellement sur l'Eglise Notre Dame (580 k€)
<b>AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES</b>	<b>754,1</b>	<b>1 122,3</b>	Maintien en condition opérationnelle des équipements (rénovation des réseaux de chauffage, des réseaux électriques, des réseaux thermiques, sécurité incendie, etc.)
Autres équipements	65,5	165,5	
Opérations transversales	688,6	956,8	

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

	BP 2023	BP 2024	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 300,0</b>	<b>27 900,0</b>	
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	<b>1 614,0</b>	<b>2 276,3</b>	
SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	1 514,0	876,3	Travaux de réfection courante et d'achat d'équipement sur les groupes scolaires
Equipements et matériel scolaire	75,0	75,3	
Restauration scolaire	325,0	275,0	
Equipements et matériel périscolaire	9,0	16,0	
Bâtiments scolaires	1 105,0	510,0	
JEUNESSE	100,0	1 400,0	Travaux de réhabilitation du CSC Grand Nord (1,3 M€) et aménagement des cours des CSC du Clou-Bouchet et de Saint-Florent.
Centres socioculturels	100,0	1 400,0	
<b>SPORT</b>	<b>952,0</b>	<b>1 832,0</b>	Travaux sur différents sites notamment pour les économies d'énergie et création d'un nouveau terrain synthétique au complexe des Gardoux (1,3 M€)
Equipements sportifs	820,0	1 746,0	
Matériel sportif	132,0	86,0	
<b>CULTURE</b>	<b>1 001,5</b>	<b>820,1</b>	Chapelle St Hilaire : travaux de sauvegarde et mise hors d'eau Pilori : étude de diagnostic et programmation pour des travaux d'urgence
EQUIPEMENTS CULTURELS	451,5	10,1	
Le Moulin du Roc	380,0	0,0	
La Maison Pérochon	61,4	0,0	
Résidence d'artistes	10,1	10,1	
PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL	550,0	810,0	
Chapelle St Hilaire	400,0	650,0	
Pilori	150,0	150,0	
Biens mobiliers historiques	0,0	10,0	

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 300,0</b>	<b>27 900,0</b>
<b>LES RESSOURCES</b>	<b>2 804,8</b>	<b>3 267,4</b>
SYSTÈME D'INFORMATION	1 116,0	1 080,0
SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	319,3	865,0
Pôle technique	314,3	495,0
Pôle administratif	5,0	370,0
SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 369,5	1 322,4
Véhicules et engins	917,0	800,0
Matériel et outillage	184,0	164,0
Autres équipements	268,5	358,4

Travaux sur le pôle technique concerne essentiellement les centres techniques municipaux de la voirie (265 k€) et des espaces verts naturels (200 k€)

Travaux sur le pôle administratif concerne essentiellement la rénovation du Centre Du Guesclin (300 k€)

Mise en place d'une nouvelle AP / CP sur les achats de véhicules et engins avec pour objectif un verdissement de la flotte d'ici 6 ans

# Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Les autres dépenses d'investissement

➤ Les autres dépenses d'investissement estimées à 1 807 k€, en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 1 481 k€ / + 454,3 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>326,0</b>	<b>1 807,0</b>	<b>1 481,0</b>	<b>454,3%</b>
Dotations et autres	220,0	200	-20,0	-9,1%
Titres de participation	53,0	557	504,0	950,9%
Autres immobilisations financières	53,0	1 050	997,0	1 881,1%

*L'augmentation de ces dépenses est marquée par l'évolution du projet stratégique de la SEMIE et en conséquence son évolution capitalistique*

La ville souhaite contribuer en tant qu'actionnaire majoritaire à l'évolution du capital de la SEMIE en lien avec la CAN et les actionnaires privés :

- 1 649 k€ d'apports en nature (îlot Saint-Jean), opération non budgétaire
- Une hypothèse maximale de 500 k€ d'apports en numéraire (titres et participations). Le montant définitif sera délibéré lors du CM de mars 2024, à l'issue du positionnement final des actionnaires.

*Un apport en compte courant d'associé accordée à la SEMIE (1 000 k€)*

Dans le cadre du portage immobilier pour la future résidence habitat jeune Joséphine Baker, la Ville de Niort a accordé une avance de compte courant d'associés d'un montant de 1 000 k€ à la SEMIE dans l'attente d'octroi de prêt PLAI de la Banque des Territoires et des financements publics (délibération du 14 décembre 2023). L'apport en compte courant est rémunéré.

## Budget principal - Section d'investissement – Recettes (1)

➤ Des recettes d'investissement estimées à 6 101 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 482 k€ / - 7,3 %)

En k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en k€)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (en %)
<b>TOTAL</b>	<b>6 583,0</b>	<b>6 101,0</b>	<b>-482,0</b>	<b>-7,3%</b>
<b>Dotations et autres</b>	<b>3 100,0</b>	<b>2 900,0</b>	<b>-200,0</b>	<b>-6,5%</b>
FCTVA	2 000,0	2 000,0	0,0	0,0%
Taxe d'aménagement	1 100,0	900,0	-200,0	-18,2%
<b>Subventions</b>	<b>3 482,0</b>	<b>3 201,0</b>	<b>-281,0</b>	<b>-8,1%</b>
Amendes de police	450,0	550,0	100,0	22,2%
Subventions des organismes publics	3 032,0	2 651,0	-381,0	-12,6%
<b>Autres Recettes</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-100,0%</b>
Dépôts et cautionnements reçus	1,0	0,0	-1,0	-100,0%

## Budget principal - Section d'investissement – Recettes (2)

➤ Des recettes d'investissement estimées à 6 101 k€, en diminution par rapport au BP 2023 (- 482 k€ / - 7,3 %)

*La diminution des subventions directement liées aux projets*  
(- 381 k€ / - 12,6 %)

### La baisse prévisionnelle des subventions d'équipement :

- Une diminution attendue des subventions issues du PACT (Niort Agglo) qui ont déjà été versées en 2023 pour la plupart des projets concernés
- Une augmentation des subventions de l'Etat notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou et dans une moindre mesure celles du Département

*Maintien de l'enveloppe du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)*

Le FCTVA est calculé sur la base des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2023. Il sera ajusté lors du budget supplémentaire après réception de sa notification.

*L'augmentation des amendes de police*  
(+ 100 k€ / + 22,2 %)

**L'augmentation des amendes de police** en application d'un mécanisme national de reversement favorable tenant compte notamment des amendes de police délivrées au cours de l'année 2022 (n-2)

*Une diminution du produit de la taxe d'aménagement*  
(- 200 k€ / - 18,2 %)

Cette diminution s'explique notamment par les difficultés rencontrées depuis 2022 par le secteur du bâtiment notamment sur les constructions neuves

# *La dette*

## ➤ Budget principal – Une stratégie optimisée d’encours de dette

### *Un niveau d’encours de dette du budget principal réduit fin 2023 afin de mieux faire face aux investissements de la collectivité*

En 2023, la Ville a remboursé 7 660 k€ en capital de dette dont 1 370 k€ par anticipation sur deux emprunts.

Elle a encaissé 7 500 k€ d’emprunts conclus en 2021 et 2022 dans le cadre de ses restes à réaliser

L’encours de la dette au 31 décembre 2023 s’élève pour le budget principal à 59 557,36 k€, en baisse de 246,85 k€ (- 0,41 %) par rapport au 31 décembre 2022.

Il est prévu pour le moment une mobilisation de 8 000 k€ en 2024 et un remboursement de capital de 6 416 k€. Ainsi, le niveau de l’encours d’emprunt du budget principal devrait être en légère hausse à 61 272 k€ au 31/12/2024.

### *Les encaissements d’emprunt en 2023*

#### **Au cours de l’année 2023 :**

- **2 500 k€ d’emprunt au titre des restes à réaliser (RAR) de l’exercice 2021.**

Ce montant est une partie de l’emprunt de 7 000 k€ souscrit en décembre 2021 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %.

Ce prêt disposait d’une phase de mobilisation de 1 an qui s’est terminée le 17/01/2023

- **5 000 k€ d’emprunt souscrits au titre des restes à réaliser de l’exercice 2022.**

Ce prêt a été souscrit en mai 2022 auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,63 %.

Ce prêt dispose d’une phase de mobilisation de 1 an qui s’est terminée le 30/05/2023.

### *La contractualisation d’emprunt en 2023*

Dans le cadre des RAR, un prêt a été souscrit en décembre 2023 auprès de la Société Générale pour un montant de 6 000 k€ et pour une durée de 20 ans avec un taux variable Euribor 3 M + 0,45 % (plafond à 2,45 %). Ce prêt dispose d’une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 30/12/2024.

### ➤ *Budget annexe Stationnement*

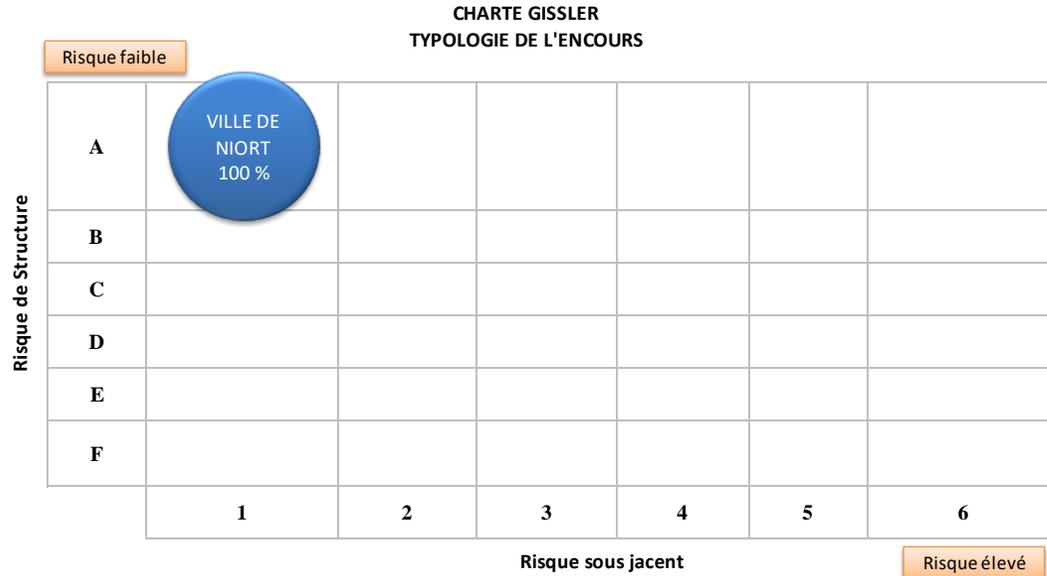
Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2023, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

**Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2023 sera de 6 922 k€ (contre 7 352 k€ au 31 décembre 2022).**

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2023 (soit 437 k€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 485 k€ au 31 décembre 2024.

# La dette

## ➤ Une dette saine et non risquée



La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans, la collectivité présente une situation financière saine.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2023, 78 % de la dette du budget principal, soit 46 416 k€, est en taux fixe.

### Situation de la dette au 31/12/2023

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En k€	En %	En k€	En k€	En %	En k€	En %
Dette à taux fixe	46 404,06	77,93%	11,83	<b>46 415,88</b>	<b>77,93%</b>	<b>6 922,35</b>	<b>100%</b>
Dette à taux variable	13 141,47	22,07%		<b>13 141,47</b>	<b>22,07%</b>		
Total	<b>59 545,53</b>	<b>100%</b>	<b>11,83</b>	<b>59 557,36</b>	<b>100%</b>	<b>6 922,35</b>	<b>100%</b>

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,39 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

# *Budgets annexes*

# Budget annexe Parc de Noron

## FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€									
<b>DEPENSES</b>	<b>1 499,0</b>	<b>1 346,0</b>	<b>-153,0</b>	<b>-10,2%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 499,0</b>	<b>1 346,0</b>	<b>-153,0</b>	<b>-10,2%</b>
Charges à caractère général	486,1	506,6	20,5	4,2%	Produits des services, du domaine et ventes	417,0	386,0	-31,0	-7,4%
Charges de personnel	635,1	627,7	-7,4	-1,2%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 082,0	960,0	-122,0	-11,3%
Autres charges de gestion courante et charges spécifiques	27,6	8,4	-19,2	-69,6%					
Provisions	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Ecritures d'ordre	349,9	203,0	-146,9	-42,0%	Ecritures d'ordre	0,0	0,0	0,0	/

## INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€									
<b>DEPENSES</b>	<b>349,9</b>	<b>203,0</b>	<b>-146,9</b>	<b>-42,0%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>349,9</b>	<b>203,0</b>	<b>-146,9</b>	<b>-42,0%</b>
Immobilisations corporelles	349,9	203,0	-146,9	-42,0%					
Ecritures d'ordre	0,0	0,0	0,0	/	Ecritures d'ordre	349,9	203,0	-146,9	-42,0%

## Section de fonctionnement

### **Des recettes estimées à 1 346 k€, en baisse par rapport au BP 2023 (-153 k€, -10,2%)**

- Les recettes d'exploitation du site sont programmées avec une légère baisse de 31 k€ (-7,4 %). La programmation 2024 devrait être quasi identique à l'année 2023 notamment avec des grands salons d'ampleur inter-régionale et nationale.
- La participation du budget principal s'établit pour 2024 à 960 k€ en baisse par rapport au BP 2023 (- 122 k€; - 11,3 %). Elle contribue au fonctionnement courant et à l'amélioration des conditions opérationnelles du Parc des expositions.

### **Des dépenses estimées à 1 143 k€ (hors écriture d'ordre), en baisse par rapport au BP 2023 (- 6,1 k€, - 0,5 %)**

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 20,5 k€, + 4,2 %) en raison notamment de l'impact de l'inflation sur les marchés (énergie, matériaux, entretien, maintenance, nettoyage, etc.)
- La masse salariale est en baisse (- 7,4 k€; - 1,2 %) en lien avec la gestion du personnel sur le site
- Les autres charges sont programmées quasi à l'identique par rapport au BP 2023.

## Section d'investissement

### **Des dépenses estimées à 203 k€, en baisse par rapport au BP 2023 (- 146,9 k€, - 42 %)**

- En 2023, avaient été inscrites les dépenses pour les travaux d'étanchéité sur la toiture du centre de rencontre (230 k€). Les travaux ont débuté fin 2023 et se poursuivront en 2024. Les dépenses correspondantes seront programmées en restes à réaliser.
- Les 203 k€ inscrits pour 2024 correspondent aux dépenses récurrentes d'achat de matériels et d'équipement et quelques menus travaux.

# Budget annexe Stationnement

## EXPLOITATION

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€				
<b>DEPENSES</b>	<b>2 389,7</b>	<b>1 888,5</b>	<b>-501,2</b>	<b>-20,97%</b>
Charges à caractère général	1 181,3	1 111,0	-70,3	-5,95%
Charges financières	219,5	194,7	-24,8	-11,30%
Charges exceptionnelles	149,4	115,5	-33,9	-22,69%
Ecritures d'ordre	839,5	467,3	-372,2	-44,34%

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>2 389,7</b>	<b>1 888,5</b>	<b>-501,2</b>	<b>-20,97%</b>
Produits des services, du domaine	7,8	0,0	-7,8	-100,00%
Subvention d'équilibre du budget principal	970,0	850,0	-120,0	-12,37%
Autres produits de gestion courante	1 001,9	1 028,5	26,6	2,65%
Ecritures d'ordre	410,0	10,0	-400,0	-97,56%

## INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€				
<b>DEPENSES</b>	<b>839,5</b>	<b>467,3</b>	<b>-372,2</b>	<b>-44,34%</b>
Emprunts et dettes assimilés	429,5	437,3	7,8	1,82%
Immobilisations corporelles	0,0	20,0	20,0	/
Ecritures d'ordre	410,0	10,0	-400,0	-97,56%

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>839,5</b>	<b>467,3</b>	<b>-372,2</b>	<b>-44,34%</b>
Ecritures d'ordre	839,5	467,3	-372,2	-44,34%

## *Section d'exploitation*

**Des recettes estimées à 1 878,5 k€ (hors écriture d'ordre), en baisse par rapport au BP 2023 (- 101,2 k€; - 5,11 %)**

- Une subvention exceptionnelle de 850 k€ du budget principal est programmée pour équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche. Elle est en baisse de 120 k€ de BP à BP
- Les autres recettes d'exploitation des parkings sont programmées légèrement à la hausse (+ 18,8 k€, + 1,86 %)

**Des dépenses estimées à 1 421,2 k€ (hors écriture d'ordre), en baisse par rapport au BP 2023 (- 129 k€, - 8,32 %)**

- Les charges à caractère général en baisse (- 70,3 k€, - 5,95 %) en raison notamment de la révision sur le coût des prestations pour la gestion des parkings aménagés
- Les autres dépenses d'exploitation sont en baisse :
  - Charges financières (- 24,8 k€) correspondant au profil d'extinction de la dette
  - Charges exceptionnelles (- 33,9 k€)

## *Section d'investissement*

**Des dépenses estimées à 457,3 k€ (hors écriture d'ordre), en hausse par rapport au BP 2023 (27,8 k€, 6,47 %)**

- Il est prévu 20 k€ pour des dépenses pour d'éventuels travaux
- Le remboursement du capital d'emprunts est en légère hausse de 7,8 k€ correspondant au profil d'extinction de la dette

## Budget annexe Crématorium

### EXPLOITATION

en k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>811,0</b>	<b>819,0</b>	<b>8,0</b>	<b>0,99%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>811,0</b>	<b>819,0</b>	<b>8,0</b>	<b>0,99%</b>
Charges à caractère général	361,5	339,0	-22,5	-6,22%	Produits des services, du domaine	811,0	819,0	8,0	0,99%
Charges de personnel	298,7	294,5	-4,2	-1,41%					
Autres charges de gestion courante	1,2	1,2	0,0	0,00%					
Charges exceptionnelles	4,0	3,7	-0,3	-8,25%					
Provisions	0,6	0,6	0,0	0,00%					
Ecritures d'ordre	145,0	180,0	35,0	24,14%					

### INVESTISSEMENT

en k€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>145,0</b>	<b>180,0</b>	<b>35,0</b>	<b>24,14%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>145,0</b>	<b>180,0</b>	<b>35,0</b>	<b>24,14%</b>
Immobilisations corporelles	45,0	20,0	-25,0	-55,56%					
Opérations d'équipement	100,0	160,0	60,0	60,00%					
Ecritures d'ordre	0,0	0,0	0,0	/	Ecritures d'ordre	145,0	180,0	35,0	24,14%

## Section d'exploitation

**Des recettes estimées à 819 k€ quasi identiques par rapport au BP 2023 (+ 8 k€, + 0,99 %)**

- L'activité de crémation reste stable permettant de maintenir le même niveau des recettes d'exploitation.

**Des dépenses estimées à 639 k€ (hors écriture d'ordre), en légère baisse par rapport au BP 2023 (- 27 k€, - 4,05 %)**

- Les charges à caractère général sont en baisse de - 22,5 k€ (- 6,22 %) en raison notamment de l'impact limité de l'inflation (prix fermes) sur les nouveaux marchés énergétiques, principalement le gaz conclus en 2022.
- La masse salariale est en baisse de -4,2 k€ (- 1,41 %).
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique au BP 2023.

## Section d'investissement

**Des dépenses estimées à 180 k€ en légère augmentation par rapport au BP 2023 (+ 35 k€, + 24,14 %)**

- La Ville va mettre en place une Autorisation de Programme (AP) à hauteur de 9 000 k€ HT (10 800 k€ TTC) pour la construction du nouveau crématorium.  
160 k€ de Crédits de Paiement (CP) sont inscrits pour 2024.
- Les autres travaux récurrents subissent une baisse (- 25 k€, - 55,56 %).

## Budget annexe Pompes funèbres

### EXPLOITATION

en k€

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>63,9</b>	<b>64,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,11%</b>
Charges à caractère général	18,9	19,0	0,1	0,42%
Charges de personnel	44,4	44,4	0,0	0,00%
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3	0,0	-3,23%
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,00%
Provisions	0,1	0,1	0,0	0,00%

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
<b>RECETTES</b>	<b>63,9</b>	<b>64,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,11%</b>
Produits des services, du domaine	63,9	64,0	0,1	0,11%

## *Section d'exploitation*

Ce budget correspondant à l'activité de fossoyage est constitué uniquement de dépenses et recettes d'exploitation.

**Des recettes estimées à 64 k€, quasi identiques par rapport au BP 2023 (+ 0,1 k€, + 0,11 %)**

- Les recettes d'exploitation sont programmées avec prudence tout en permettant l'équilibre du budget

**Des dépenses estimées à 64 k€, quasi identiques par rapport au BP 2023 (+ 0,1 k€, + 0,11 %)**

- Les charges à caractère général sont en légère hausse (+ 0,1 k€, + 0,42 %) en raison notamment de l'impact de l'inflation sur la contribution de ce budget aux charges de gestion du budget principal
- La masse salariale est identique à l'année 2023
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique que pour le BP 2023

# Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

## EXPLOITATION

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€									
<b>DEPENSES</b>	<b>143,0</b>	<b>107,5</b>	<b>-35,5</b>	<b>-24,80%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>143,0</b>	<b>107,5</b>	<b>-35,5</b>	<b>-24,80%</b>
Charges à caractère général	50,0	14,5	-35,5	-70,97%	Autres produits de gestion courante	15,0	18,5	3,6	23,75%
Ecritures d'ordre	93,0	93,0	0,0	0,00%	Produits exceptionnels	39,0	0,0	-39,0	-100,00%
					Ecritures d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,00%

## INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)		BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / BP 2023 (val)	Ecart BP 2024 / BP 2023 (%)
en k€									
<b>DEPENSES</b>	<b>93,0</b>	<b>93,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>93,0</b>	<b>93,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00%</b>
Immobilisations corporelles	4,0	4,0	0,0	0,00%					
Ecritures d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,00%	Ecritures d'ordre	93,0	93,0	0,0	0,00%

## *Section d'exploitation*

**Des recettes estimées à 18,5 k€ (hors écriture d'ordre), en baisse par rapport au BP 2023 (- 35,5 k€; - 65,7 %)**

- S'agissant des recettes de gestion courante, le contrat de délégation de service public (DSP) prévoit la perception par la Ville d'une redevance d'occupation du domaine public de 2,2 k€ et une participation financière annuelle à la prise en charge du contrôle d'un montant forfaitaire fixé à 13 k€.
- Il n'est pas prévu d'encaisser de produits exceptionnels sur l'année 2024, contrairement à 2023 (contentieux avec l'ex-délégataire).

**Des dépenses estimées à 14,5 k€ (hors écriture d'ordre), en baisse par rapport au BP 2023 (- 35,5 k€, - 71 %)**

- Ces dépenses ne concernent que les charges à caractère général. En 2023, la Ville a dû mettre aux normes certaines installations de chaufferie (mise au norme des compteurs de consommation de chaleur qui aurait dû être réalisée par l'ancien délégataire).

## *Section d'investissement*

**Des dépenses estimées à 4 k€ (hors écriture d'ordre), à l'identique par rapport au BP 2023**

- Cette dépense est inscrite pour faire face à toute dépense imprévue